

## Un changement sur votre facture d'électricité : le TURPE 5

Le 1er août 2017 entrera en vigueur, et pour environ quatre ans la nouvelle version du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE 5), qui rémunère l'acheminement de l'électricité entre les installations de production et les consommateurs finals.

La réforme, actée par une délibération de la CRE en date du 16 novembre 2016, vise, outre une hausse moyenne du niveau du tarif de 2.71% au 1<sup>er</sup> août 2017, à adapter le tarif à deux objectifs de la transition énergétique :

- encourager les utilisateurs à moduler leur consommation en renforçant les écarts de prix entre heures de pointe et heures creuses ;
- s'adapter à l'autoconsommation et au développement des moyens de production d'électricité décentralisés.

### Tour d'horizon des changements et comparaison avec le TURPE 4 actuel

#### Pour les Clients HTA

Pour les clients raccordés en HTA (ancien tarif vert), l'évolution du TURPE baissera le 1er août 2017 de 0.64%.

La composante de comptage pour les compteurs qui sont la propriété des GRD augmentera de 14 € à 534.48€/an.

La composante de soutirage est fortement modifiée, avec la refonte des options tarifaires.

L'option sans différenciation temporelle (SDT) et le tarif à huit classes (HTA8) disparaissent.

Les clients HTA pourront désormais choisir entre quatre tarifs possibles, tous à 5 plages temporelles, en choisissant la durée d'utilisation (longue ou courte) et la caractéristique de la pointe (fixe ou mobile).

La longue utilisation, dont la part fixe est élevée et la part variable faible, est appropriée à des profils « plats » qui consomment beaucoup par rapport à leur puissance souscrite. A l'inverse, la courte utilisation est recommandée pour des profils à forte variation de puissance qui consomment peu par rapport à leur puissance souscrite.

La pointe mobile propose un prix très élevé certains jours (15 par an) identifiés la veille par le gestionnaire du réseau de transport, en échange de prix plus bas le reste de l'année. Ce tarif est donc recommandé pour des clients prêts à adapter rapidement leur consommation, la veille pour le lendemain, comme autrefois le signal EJP. L'incitation à diminuer sa consommation est renforcée par la coïncidence de ces jours avec les jours d'activation du mécanisme de la capacité.

Jusqu'au 30 novembre 2017, les clients ou les fournisseurs pourront modifier leur version tarifaire. Un dispositif d'équivalence par défaut est prévu par la CRE et les Gestionnaires de Distribution si le client ne se manifeste pas, de façon à lui attribuer le tarif le plus intéressant au vu de sa consommation. Par exemple, un client HTA au tarif « sans différenciation temporelle » devrait se voir affecter un tarif 5 postes, longue utilisation et pointe fixe.

#### Pour les Clients BT > 36 kVA

Pour les clients raccordés en BT > 36 kVA (ancien tarif jaune), le TURPE devrait augmenter en moyenne de 1.37%. La composante de comptage pour les compteurs qui sont la propriété des GRD augmentera de 11 € à 414.60€/an.

La composante de soutirage connaît la même refonte des tarifs qu'en HTA.

Les clients BT > 36 kVA pourront désormais choisir entre deux tarifs possibles, tous à 4 plages temporelles, en choisissant la durée d'utilisation (longue ou courte). Ils auront également la possibilité, dans les deux options, d'avoir un ou plusieurs dénivelés dans les puissances souscrites.

**Vous pouvez dès maintenant faire appel à Energies Libres Grands Comptes pour toute information et pour optimiser votre fourniture d'électricité.**

**ENEL** France étoffe ses services en faveur de la transition énergétique et devient :  
**ENERGIES LIBRES Grands Comptes**



7 rue Léo Délibes - 75116 Paris - T : 01 70 23 24 70  
SAS au capital de 2 000 000 € - [grandscomptes@energieslibres.fr](mailto:grandscomptes@energieslibres.fr) - Siren 493 530 513

[www.energieslibres.fr/grandscomptes](http://www.energieslibres.fr/grandscomptes)